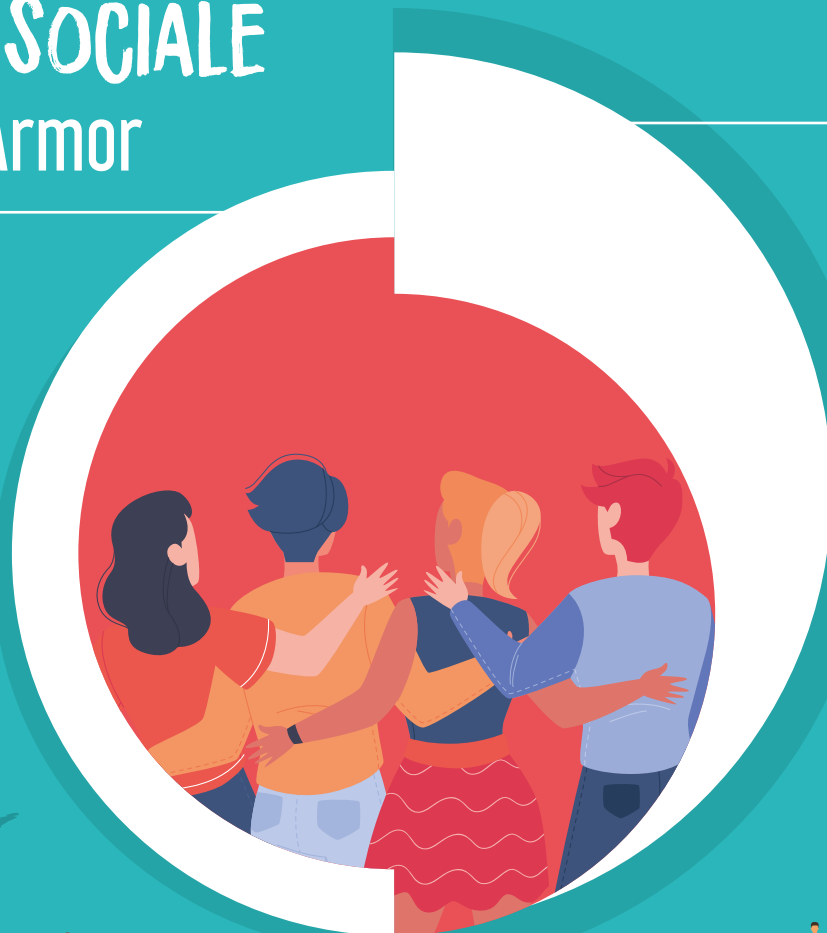


Le Schéma Départemental D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE en Côtes d'Armor

2022
2026





Sommaire

Préambule.....1

p. **2**

1. Cadre du nouveau Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale2

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale : les valeurs et les principes de fonctionnement.....3

Le cadre réglementaire4

Les enjeux du schéma départemental d'animation de la vie sociale - SDAVS.....5

La méthode d'élaboration du Schéma6

p. **7**

2. Diagnostic de l'animation de la vie sociale - AVS en Côtes d'Armor en 20227

Les caractéristiques sociales et territoriales des Côtes d'Armor8

Etat des lieux et implantation des structures AVS9

Constats partagés11

p. **13**

3. Orientations du SDAVS13

Orientation 1 : Renforcer la pérennité des structures existantes.....14

Orientation 2 : Accompagner la création de nouveaux équipements et projets.....15

Orientation 3 : Animer les réseaux.....16

p. **18**

4. La gouvernance du Schéma et les engagements des partenaires.....18

Les instances19

Modalités d'interventions des partenaires ..20

Annexes : fiches actions24

PRÉAMBULE

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS). Ce sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ces structures permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Elles poursuivent trois finalités de façon concomitante :



L'inclusion sociale et la socialisation des personnes



Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire



La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

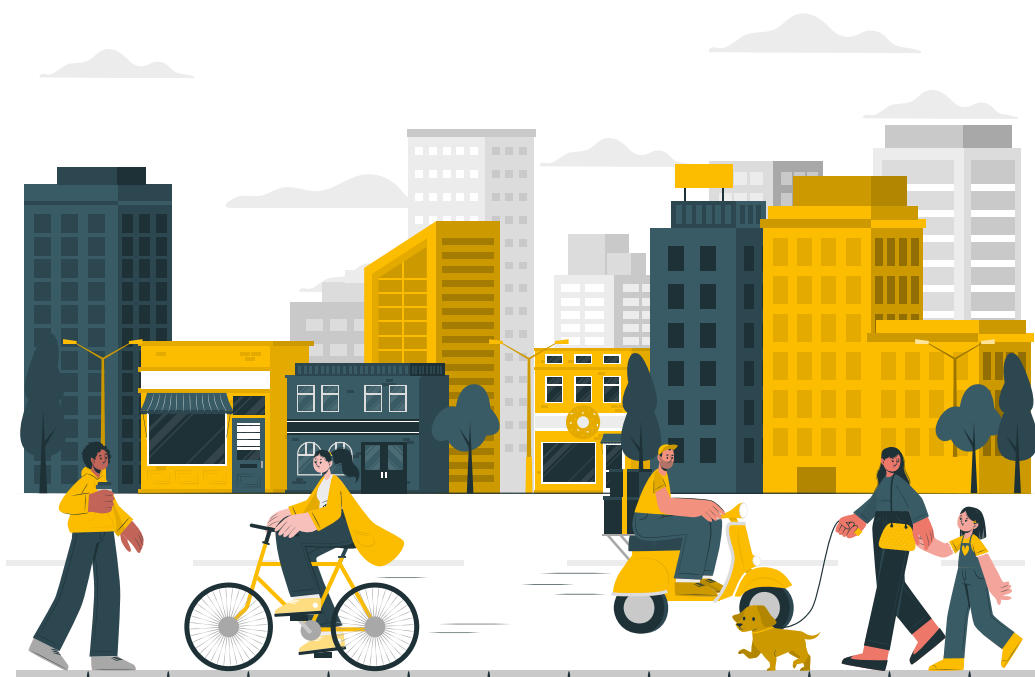
Ces lieux ressource proposent des services et activités à finalités sociale et éducative. Ils soutiennent la participation des usagers-habitants afin qu'ils contribuent eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Les centres sociaux et EVS sont des acteurs de la vie locale, les communes sont logiquement leur premier partenaire. Au-delà du local, les centres sociaux et EVS prolongent l'action des institutions, qu'il s'agisse d'inclusion sociale, d'accès aux droits, d'éducation ou de citoyenneté. Pour ces raisons, il leur est nécessaire d'établir des partenariats avec les services de l'Etat, le

Conseil Départemental, la caisse d'Allocations familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, la Mutualité Sociale Agricole, l'association des Maires de France, les Fédérations des Centres Sociaux et d'éducation populaire.

Cette volonté de travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires se traduit par le présent Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale (SDAVS). Il vise à soutenir les structures existantes et à accompagner les nouveaux projets dans un esprit collectif et solidaire.

Le SDAVS est piloté par l'ensemble des partenaires et co-animé par la caisse d'Allocations familiales des Côtes d'Armor et la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne.



1

CADRE DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



LES CENTRES SOCIAUX ET LES ESPACES DE VIE SOCIALE :

les valeurs et les principes de fonctionnement



Le respect de la dignité humaine



La neutralité, la laïcité et la mixité sociale



La solidarité et la promotion du lien social



La participation et le partenariat

LES CENTRES SOCIAUX

Animés par une équipe de bénévoles et de salariés, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. L'objectif général est de **rompre l'isolement** des habitants, de prévenir et **réduire les exclusions**, de **renforcer les solidarités** entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'**assumer un rôle social au sein d'un collectif** ou sur le territoire.

Les missions :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des familles, des associations,
- Porter une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population du territoire,
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles,
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Le projet «famille» est spécifiquement axé sur le soutien à la fonction parentale, il vise à valoriser l'exercice des fonctions éducatives des parents au sens large et à renforcer les liens parents-enfants. Selon la même méthodologie que celle utilisée pour le projet social du centre social, il s'appuie sur un diagnostic des demandes, besoins et ressources des familles en matière d'exercice de la fonction parentale et des acteurs et services présents sur le territoire.



LES ESPACES DE VIE SOCIALE

L'histoire récente des espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale - EVS - contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodes d'action adaptées aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leurs projets sont construits au regard des besoins des habitants et s'appuient sur la mobilisation des bénévoles.

A la différence des centres sociaux, les espaces de vie sociale ne disposent pas nécessairement d'une équipe de salariés. Le projet repose essentiellement sur les ressources bénévoles et le partenariat.

Leur action ne peut pas reposer sur une seule et même activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir de soutien à la fonction parentale, de renforcement des solidarités, d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie.

Comme pour les centres sociaux, la prise de responsabilités des usagers et la participation des habitants doit rester le fil rouge du projet.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

CIRCULAIRES CNAF N° 2012-013 / N° 2016-005

La branche Famille a refondé en 2012 sa politique en matière d'animation de la vie sociale (AVS). La circulaire Cnaf n° 2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale en constitue le support de référence pour l'ensemble des Caf. Elle précise **les finalités et les missions des structures d'animation de la vie sociale financées par les Caf.**

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une **vision globale du territoire départemental.** C'est pourquoi chaque Caf doit élaborer un schéma départemental de l'animation de la vie sociale. Ces derniers s'appuient sur un large partenariat et sur des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) que les Caf ont la responsabilité d'agrèer sur la base d'un socle de critères définis par la Cnaf.

Complémentaire à la circulaire Cnaf du 20 juin 2012, la circulaire n° 2016-005 précise les critères de la branche Famille en matière d'agrément des centres sociaux et espaces de vie sociale.

Parmi ces critères, **la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'élément central** de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette démarche participative des usagers/habitants doit être appréciée par les Caf indépendamment des modes de gestion des structures.

De même, les Caf doivent vérifier les **niveaux de qualification et temps d'activités des personnels des structures.** Un référentiel de compétences de directeur de centre social et des documents repères pour les fonctions de référent «familles» et de chargé d'accueil (missions, attendus, activités) sont joints à cette circulaire pour faciliter le travail des Caf et des gestionnaires.

POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis juin 2017, la branche famille s'est engagée à favoriser la création de centres sociaux ou espaces de vie sociale dans les quartiers politique de la ville non dotés d'une structure AVS.

Même si l'ensemble des quartiers prioritaires des Côtes d'Armor sont dotés d'un centre social, les partenaires du SDAVS portent une attention particulière au déploiement des activités partenariales sur ces quartiers. C'est dans cette optique que les centres sociaux implantés dans les quartiers sont identifiés comme lieu ressource pour les partenaires et les habitants. A ce titre, leur rôle consiste à coordonner les initiatives locales pour garantir une cohérence dans la programmation des actions financées dans le cadre de la politique de la Ville. Ce fonctionnement est institué dans les trois quartiers de St Briec dans le cadre du Plan de Cohésion sociale. L'objectif étant de généraliser cette organisation à l'ensemble des quartiers prioritaires en lien avec les services de l'Etat et les autres communes concernées (Lannion, Dinan, Guingamp).

En 2022, une évaluation du contrat de ville est en cours et donnera lieu à de nouvelles orientations que nous ne manquerons pas d'intégrer dans notre SDAVS.



Les enjeux du **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - SDAVS**

Aujourd'hui, les centres sociaux et espaces de vie sociale apportent une plus-value en termes de services et de vivre ensemble, mais ils peuvent connaître des fragilités, dues aux fluctuations de l'engagement des bénévoles, de leurs financements, de la qualité du partenariat.

Leur première demande vis-à-vis des institutions départementales est un soutien. **Le premier enjeu du SDAVS sera en conséquence de consolider et pérenniser les structures existantes**, à commencer par la reconnaissance et le soutien des collectivités locales. Il s'agit de donner aux acteurs locaux une visibilité sur les plus-values que peuvent apporter les structures d'animation de la vie sociale sur leur territoire.

Par ailleurs, lorsqu'une initiative locale se crée, celle-ci a besoin d'un appui des partenaires départementaux, **ce qui implique que les partenaires agissent en cohérence, c'est le second enjeu.**

Les partenaires départementaux font le constat unanime du besoin de développement de l'offre sur les territoires prioritaires. **Il est nécessaire de se doter d'une vue d'ensemble, d'identifier les zones prioritaires, d'apporter un appui commun. C'est le troisième enjeu.**

Le schéma départemental d'animation de la vie sociale consiste à préciser comment les acteurs départementaux et les collectivités locales peuvent accompagner, consolider et développer les centres sociaux, les EVS dans les Côtes d'Armor, de façon concertée et efficiente, en assurant une cohérence globale à l'échelle du département.

Le SDAVS est un cadre politique de référence qui vise à structurer le pilotage de l'animation de la vie sociale, **renforcer le partenariat** pour mieux partager, mobiliser et **agir de manière coordonnée.**



LA MÉTHODE D'ÉLABORATION du Schéma

La première étape consiste à recueillir l'adhésion des partenaires et des structures de l'AVS sur les grands principes de ce schéma. Des rencontres ont fait émerger les attentes et les besoins de chacun, à l'issue desquelles plusieurs constats apparaissent :

- ➔ Un partage de valeurs : solidarité, démocratie sociale, laïcité, respect de la dignité humaine,
- ➔ La volonté commune de travailler ensemble apparaît comme une évidence,
- ➔ Mais une méconnaissance réciproque des acteurs de l'animation de la vie sociale et de leurs missions,
- ➔ Une volonté commune de mieux articuler les dispositifs, simplifier les circuits et procédures.

Un comité de pilotage associant les partenaires départementaux ainsi qu'un comité technique associant également les partenaires locaux sont créés, avec lesquels plusieurs travaux sont engagés :

- ➔ Elaboration de 9 fiches action,
- ➔ Groupe de travail «communication» : élaboration d'un outil de communication destiné aux élus, responsables associatifs et institutionnels,
- ➔ Groupe de travail «temps fort» AVS : organisation d'un événement biennal réunissant tous les acteurs de l'animation de la vie sociale,
- ➔ Réflexion autour d'un modèle de convention d'objectifs multi partenariale.

L'ensemble de ces travaux sont regroupés dans le présent document.

”

La deuxième étape commencera à partir du temps fort organisé le 26 novembre 2022. A cette occasion, l'ensemble des acteurs du schéma seront réunis afin de présenter les objectifs et les perspectives pour la période 2023 - 2027.

D'autres temps forts suivront courant 2023 afin d'amorcer un travail de réseau à l'échelle locale et inviter tous les acteurs d'un même territoire à œuvrer collectivement au service de l'AVS. Cette démarche viendra renforcer ou compléter les travaux déjà en cours dans le cadre des conventions territoriales globales de la Caf avec les EPCI, des conférences sociales avec le Département, et du Schéma départemental des services aux familles avec les partenaires «enfance - jeunesse - parentalité».



2

DIAGNOSTIC DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE — AVS — EN CÔTES D'ARMOR EN 2022



LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET TERRITORIALES des Côtes d'Armor

TERRITOIRES D'IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE



Le département des Côtes d'Armor se situe entre terre et mer. La N12 crée une séparation naturelle entre la côte et les terres. La majorité des familles costarmoricaines habitent à proximité de cet axe routier ou à proximité des villes. La moitié des Costarmoricains résident dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Comme beaucoup de services à la population, les centres sociaux se sont développés autour des bassins de vie de St Briec - Plérin, Dinan, Paimpol, Lannion, Guingamp, Lamballe... Pour autant, la vie sociale est bien présente en zone rurale car ce département est animé par un tissu associatif riche. Même si la densité de population est moins importante que dans les villes, de nombreuses initiatives sont portées par des bénévoles, collectifs, associations. En témoignent les nombreux festivals, cafés associatifs, événements sportifs et culturels organisés par les habitants.

Si l'on s'en tient à la notion d'équipement, on peut dire que tous les QPV des Côtes d'Armor sont «couverts» par une structure d'animation de la vie sociale. Cependant, cette notion de «couverture» ne permet pas de considérer qu'elle réponde à tous les besoins sociaux du territoire. A l'inverse, des territoires peuvent être mieux dotés en services et en animation de la vie sociale sans forcément avoir un centre social ou un espace de vie sociale de proximité. Par ailleurs, il existe des territoires où les indicateurs de fragilité sont tout aussi présents que dans les zones dites prioritaires.

Les zones de compétences des centres sociaux et EVS sont définies par les collectivités finançant les structures : «tel centre social a son projet agréé sur la commune de...». Mais la zone de compétence ne correspond pas strictement au territoire d'influence. En zone urbaine, ou péri urbaine il est plus simple de la définir à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. En zone rurale, la zone d'influence est souvent plus vaste et intègre plusieurs villages, bourgs... et pas seulement la commune d'implantation qui finance le projet. Il convient parfois d'associer l'ensemble des communes concernées dans le pilotage du projet.

Que l'on soit à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, les dispositifs sont nombreux et leur superposition complexifie parfois une approche globale. Les compétences relèvent d'une pluralité d'acteurs, ce qui nécessite une coordination à plusieurs niveaux (Ville, Agglomération, Département, services de l'Etat, Caf). Même si la commune reste l'interlocuteur privilégié pour un centre social, les convergences des politiques publiques n'apparaissent pas toujours comme une évidence. C'est pourquoi la neutralité d'un centre social doit faciliter cette coordination pour garantir la cohérence des actions dans le projet de territoire, tel le plan de cohésion sociale à St Briec.

Le SDAVS a pour vocation d'identifier les besoins de tous les territoires du département dans un souci de répondre objectivement aux besoins repérés dans le diagnostic. A l'évidence, une attention particulière est portée sur les quartiers politique de la ville QPV et les zones de revitalisation rurales ZRR.

GOVERNANCE ET MODES DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

En juin 2022, parmi 14 centres sociaux :

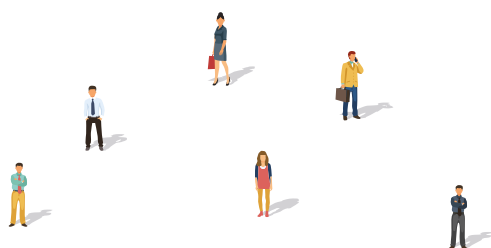
- 5 sont en gestion associative
- 5 sont gérés par une collectivité : 3 par une commune, 1 par une agglo, 1 par un CCAS
- 4 sont gérés par la Caf

Cette configuration est relativement atypique, sur le plan national la grande majorité des centres est associative. Cette diversité des statuts des gestionnaires est aussi une ressource dans la dynamique départementale.

Le comité de pilotage de chaque centre social réunit le gestionnaire, les financeurs ville et Caf, parfois des représentants des usagers. Il se réunit une à deux fois par an, il débat et valide les orientations du centre.

A St Briec, il existe des comités territoriaux qui réunissent l'ensemble des partenaires du territoire, acteurs du quartier, et des bénévoles. Ces instances permettent d'associer tous les acteurs locaux au projet du territoire.

Dans chaque centre social, les habitants participent à des instances participatives comme les commissions ou les comités de bénévoles. Ces instances concernent principalement les activités et l'organisation de manifestations. En effet, même si les centres sociaux connaissent une forte fréquentation de bénévoles, ils ne parviennent pas toujours à les inclure dans les instances de pilotage. C'est pourquoi le thème du bénévolat anime le réseau de façon continue au travers des rencontres régulières entre centres sociaux dans l'objectif de promouvoir la place des habitants dans le projet, et la prise de responsabilité des usagers dans la gouvernance quel que soit le mode de gestion.



BUDGET ET CONTEXTE FINANCIER

Avec un budget moyen de 267 000 €, les centres sociaux costarmoricains se situent largement en dessous de la moyenne nationale (647 000 €), et régionale (900 000 € pour l'Île et Vilaine, 572 000 € pour le Finistère, 586 000 € pour le Morbihan). Le nombre d'ETP est de 4,3 en moyenne pour une dizaine d'ETP à l'échelle nationale ou régionale. Cette différence s'explique par le fait que les centres sociaux costarmoricains ne gèrent pas de services au sein du centre social (ALSH, crèche, multi accueil, service jeunesse, PIJ, EPN...).

Pour les centres sociaux municipaux, les services présents dans la structure ne sont pas intégrés au budget du centre social alors qu'ils font partie de l'activité globale. Concernant la gestion directe par la Caf, les centres sociaux prennent appui sur des associations partenaires pour mener des activités ou des projets.

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET MODES DE GESTION

Les mouvements d'éducation populaire apparaissent peu dans le paysage départemental, ce qui peut expliquer le nombre limité de gestionnaires associatifs comparé au nombre de gestionnaires communaux ou intercommunaux. Certaines associations inscrivent leur action en complémentarité des politiques publiques en répondant aux besoins non couverts par les collectivités locales (ex : jeunesse, logement, prévention spécialisée...) ou dans un domaine spécifique qui ne permet pas aujourd'hui d'établir un lien avec la Caf (associations sportives, culturelles, caritatives...).

Le SDAVS permettra une lecture plus fine de la dynamique associative en Côtes d'Armor, afin de promouvoir les ressources locales et soutenir l'engagement de celles-ci dans l'animation de la vie sociale.

CONSTATS PARTAGÉS



MÉCONNAISSANCE DU RÔLE DES STRUCTURES AVS



Les interventions sociales sur un territoire sont multiples, et il est parfois difficile de savoir qui fait quoi. En définissant des règles communes, et en rappelant la légitimité des centres sociaux à s'impliquer dans la coordination des actions, le SDAVS peut être un élément facilitateur dans la concertation entre les acteurs.

Une demande récurrente des centres sociaux associatifs et municipaux est d'être soutenu, et suffisamment reconnu par les élus municipaux et intercommunaux. Les EPCI sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des projets sociaux. Or, jusqu'à maintenant la thématique de l'animation de la vie sociale a peu fait l'objet d'une réflexion avec les intercommunalités, à l'exception de Lamballe Terre & Mer qui gère un centre social communautaire et de St Brieuc Agglomération, partenaire du centre social des gens du voyage Itinérance. Bien que l'AVS ne soit pas une compétence

obligatoire des EPCI, la simple reconnaissance de l'AVS par ces derniers contribuerait à leur valorisation. Le SDAVS pourrait faciliter cette coopération en intégrant l'animation de la vie sociale dans les schémas territoriaux des Epci.

Les espaces de vie sociale restent encore méconnus sur le département et parfois même au sein de leur commune. Pourtant, leur développement se poursuit, et commence à produire des effets. Un des objectifs **du SDAVS vise à mieux les identifier, et mieux cerner leur mission.** A la différence des centres sociaux, les espaces de vie sociale émanent directement des initiatives citoyennes, ce qui leur donne une vitalité démocratique. Certains espaces de vie sociale apparaissent donc comme de véritables ressources pour favoriser l'attractivité, développer des solidarités, permettre aux habitants de maintenir un lien social.



L'ANIMATION DU RÉSEAU AVEC LA CAF ET LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE BRETAGNE



Le partenariat avec la Fédération des centres sociaux de Bretagne a été initié en 2015. Il s'articule autour de trois grands axes : l'animation du réseau des centres sociaux, le soutien technique et l'accompagnement des projets, la fonction ressource et l'expertise dans le champ de l'AVS.

Cette collaboration se formalise au travers d'une convention pluriannuelle entre la Caf et la FCSB. La FCSB est représentée par un délégué fédéral et trois administrateurs. La complémentarité entre la Caf et la FCSB doit permettre d'apporter une réponse concertée aux besoins exprimés par les structures.



LES INSTANCES DE L'AVS CAF / FCSB À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL :

- ➔ **Les réunions directeurs – directrices** de centres sociaux organisées par la Caf se déroulent à raison de quatre à cinq fois par an en journée. Le format de ces réunions permet d'aborder les questions d'actualité institutionnelle et de mener des réflexions – actions communes aux centres sociaux.
- ➔ **Les CODEP – Comités Départementaux** organisés par la FCSB trois fois par an rassemblent les bénévoles des centres sociaux pour créer une dynamique, et traiter des sujets collectivement. C'est aussi l'occasion de faire découvrir à chacune et à chacun des lieux, des projets, des expériences...
- ➔ **La COM 22** réunit le conseil d'administration de la FCSB, et les représentants des centres sociaux adhérents à la FCSB. Cette instance vise à faire vivre, et animer le projet fédéral à l'échelle du département.
- ➔ **Le WESC 22** (Week-end sérieux et convivial). Bénévoles et salariés partagent un Week-end pour s'enrichir des différents apports théoriques, de l'interconnaissance, et de la coopération salariés – bénévoles. Toutes ces instances nécessitent la mobilisation régulière des professionnels et des bénévoles, mais ne permettent pas toujours d'en faire une analyse, et une évaluation.
- ➔ **SENACS (Système d'échange national des centres sociaux)** est un observatoire que les centres sociaux et les espaces de vie sociale renseignent chaque année à partir des données quantitatives et qualitatives de leur activité. L'accompagnement des structures dans la saisie du questionnaire, et l'analyse des données sont réalisés par la Caf des Côtes d'Armor et la FCSB. Cet exercice montre que les outils de gestion de l'activité dans les structures ne permettent pas toujours de renseigner l'observatoire de façon précise et fiable.

3

ORIENTATIONS DU SDAVS



”

Depuis le premier comité de pilotage du 4 Juin 2021, trois grandes orientations sont affirmées. Ces dernières découlent de l'état des lieux et des constats partagés avec les partenaires, décrits précédemment.

Chacune de ces orientations se décline en deux objectifs et en actions opérationnelles.

ORIENTATION 1:

RENFORCER LA PÉRENNITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES

L'AVS est un secteur peu connu du grand public. Cet axe découle d'un besoin de reconnaissance exprimé par les centres sociaux et EVS du département. Un besoin de soutien et de valorisation du travail effectué de la part des partenaires institutionnels et élus afin de les renforcer dans leurs missions, leur légitimité, leur pérennité.

Objectif 1 :
Valoriser l'intervention des centres sociaux et des espaces de vie sociale

Objectif 2 :
Encourager l'implication des institutions auprès des collectivités et gestionnaires

Le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale est l'occasion de faire connaître et/ou d'approfondir la connaissance de cette thématique auprès des élus locaux, acteurs nécessaires au bon fonctionnement des structures. L'idée est de proposer des formations spécifiques aux élus, créer des outils de communication pour mieux faire connaître l'activité des structures et la nature des projets, organiser des rencontres de la vie sociale avec des élus, des responsables associatifs et des acteurs de l'AVS.

Le financement des centres sociaux est principalement assuré par la Caf et les collectivités locales. Les comités de pilotage actuels sont limités à ces deux partenaires alors que d'autres pourraient être concernés, voire impliqués dans le projet de la structure.

Les travaux d'élaboration de ce schéma ont permis à de nombreux partenaires de s'associer à cette volonté de soutenir l'AVS. Il est aujourd'hui important de pouvoir formaliser les engagements partenariaux.

La déclinaison opérationnelle de cet axe a été pensée autour de trois fiches actions¹ travaillées par le comité technique du schéma :

➔ **Mise en place d'un temps fort : Forum de l'AVS**

➔ **Création d'un guide de l'AVS**

➔ **Création d'un modèle de convention pluriannuelle multi-partenaire**



Action	Indicateurs de suivi et d'évaluations	Pilote	Instance de travail	Echéance
Mise en place d'un temps fort : Forum de l'AVS	Mobilisation des acteurs et fréquentation le jour de l'évènement Retour des participants (questionnaire de satisfaction) Volonté de renouvellement de l'expérience Projets de déclinaison territoriale du schéma (travaux avec élus, mise en réseau des structures par territoire...)	Caf / FCSB	Comité technique (groupe de travail)	2022 : 26 novembre (signature du schéma) Puis une fois tous les deux ans
Création d'un Guide de l'AVS	Nombre d'exemplaires remis Retours sur l'utilité de l'outil Accroissement de l'intérêt et de la connaissance des structures AVS	Caf / FCSB	Comité technique (groupe de travail)	Remis aux élus et partenaires lors du temps fort du 26 novembre
Création d'un modèle de convention pluriannuelle multi-partenaire	Nombre de signataires à l'échelle départementale Tenue des engagements Plus-value dans l'organisation des structures AVS Simplification administrative Partenariat renforcé Objectifs partagés	Caf / structures / partenaires du schéma	Comité technique (groupe de travail)	Début des travaux pour fin 2022 - début 2023

1. L'ensemble des fiches action complètes se trouve en annexe.

ORIENTATION 2 :

ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET PROJETS

La vie associative costarmoricaïne est riche, cependant les institutions ont une connaissance partielle du tissu associatif et des ressources locales (type AVS). Par ailleurs, l'offre ne couvre pas la totalité du département et les besoins des familles appellent un développement notamment des EVS sur certains territoires ruraux plus isolés.



Objectif 1 : Préciser les territoires prioritaires

Le modèle des EVS est une réponse à la dynamisation des zones rurales où les derniers lieux de rencontre et de convivialité ont disparu. Les EVS sont de petites structures, souples, adaptées au monde rural. Quant aux centres sociaux, ils répondent davantage aux nouveaux enjeux d'urbanisation où la densité de population met en évidence le besoin de mieux se connaître pour vivre ensemble.

Aujourd'hui, les QPV (Quartier Politique de la Ville) sont bien couverts par des centres sociaux, plusieurs EVS interviennent sur des communes rurales de moins de 1 000 habitants et/ou en zone de revitalisation rurale. Néanmoins, différents secteurs ne sont pas couverts et des territoires prioritaires ont été établis dans le cadre des travaux liés au SDAVS. Ces territoires ont été identifiés par un croisement entre les indicateurs de pauvreté, les «zones blanches» en matière d'AVS et les politiques territoriales en place, notamment la volonté des EPCI de travailler sur cette thématique. Ce sont les EPCI de **Loudéac, Leff Armor, Lannion Trégor et du Kreiz Breizh**. Une veille active sera mise en place sur ces territoires, qui pourront évoluer selon les besoins.



Objectif 2 : Repérer les porteurs de projet potentiels pour mieux les accompagner dans leurs émergences

Bon nombre de territoires disposent d'un fort potentiel associatif. Certaines associations sont parfois proches d'une démarche AVS, il s'agit alors de les accompagner dans leur réflexion et leur développement, en lien avec la collectivité. Cela nécessite de mettre l'accent sur la coordination entre les acteurs et sur une démarche de veille quant aux initiatives émergentes. Il semble également important de pouvoir identifier des lieux et acteurs de proximité permettant un accès à l'information et à l'accompagnement pour les porteurs de projet. Ceci demande également un travail préalable d'outillage, de formation de ces acteurs.

Deux fiches actions découlent de ces objectifs généraux :



Être à l'écoute des initiatives locales



Mise à disposition de ressources pour les porteurs de projet (rattaché à la mise en place du dispositif Guid'asso)



Action	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pilote	Instance de travail	Echéance
Être à l'écoute des initiatives locales	Développement des projets partagés avec le collectif Meilleure visibilité des projets locaux Restitution des travaux aux partenaires du SDAVS	Caf	Groupe de travail-agents de développement MDD / Caf	2022-2025
Mise à disposition de ressources pour les porteurs de projet (Guid'asso)	Identification des correspondants locaux Réseau connu et reconnu Nombre de structures labellisées	SDJES	Comité de pilotage Guid'asso	2022-2025

ORIENTATION 3 :

ANIMER LES RÉSEAUX



➔ Objectif 1 : Consolider les réseaux AVS existants

La Caf des Côtes d'Armor et la Fédération des centres sociaux de Bretagne travaillent en étroite collaboration pour animer le réseau des centres sociaux costarmoricains. Les EVS sont également constitués en réseau pour favoriser l'interconnaissance et mener des réflexions communes. Animé jusqu'à présent par la Caf, il sera maintenant co-animé avec la ligue de l'enseignement au titre du partenariat «Guid'asso». Ces rencontres permettent d'interroger et d'échanger sur les pratiques de chacun, entretenir les rencontres, partager des informations et travailler collectivement selon les besoins et les sujets.

➔ Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre

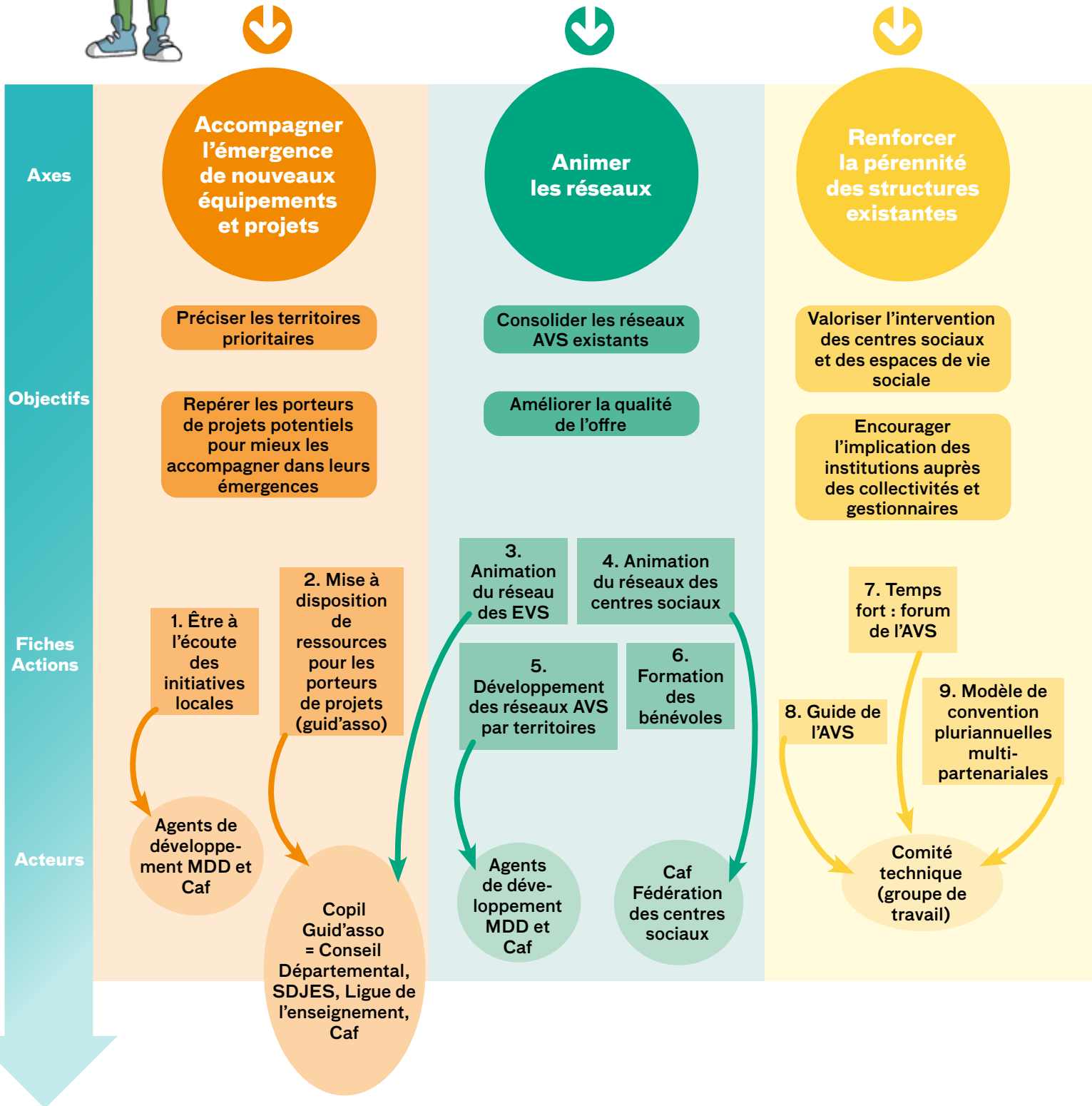
Les réseaux des EVS et des centres sociaux fonctionnent à l'échelle départementale. Cependant, la mise en place de réseaux mêlant EVS, centres sociaux et élus à l'échelle des EPCI semble pertinente pour être en phase avec les caractéristiques des territoires et mettre en place des modalités de coopération plus poussées. Cette idée revient à décliner le SDAVS au niveau local.



Action	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pilote	Instance de travail	Echéance
Animation du réseau départemental des EVS	Intérêt pour les EVS Nombre de participants aux réunions Pertinence des projets développés en réseau	Caf / Ligue de l'enseignement	Comité de pilotage Guid'asso	4 à 5 fois /an
Animation du réseau départemental des centres sociaux	Intérêt pour les centres sociaux Nombre de participants aux réunions	Caf / FCSB	Caf / FCSB	1 fois tous les 2 mois
Développement des réseaux AVS par territoires	Augmentation des travaux communs entre structures d'un même territoire Implication des élus et partenaires Fréquence des rencontres	Centres sociaux / EVS / Caf	Structures locales	2022/2025
Formation des bénévoles	A développer	Caf / FCSB	/	2022/2025



LES ORIENTATIONS DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



4

LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA ET LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES



LES INSTANCES



Ce nouveau Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale s'inscrit dans une démarche partenariale, à l'échelle départementale comme à l'échelle territoriale. Ce partenariat est également présent dans les instances de pilotage et instances opérationnelles du schéma. La Caf assure une mission de coordination du SDAVS. Elle anime et assure le secrétariat des instances.



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'instance de décision du SDAVS. Il est le garant de la stratégie de mise en œuvre du schéma, valide les orientations et le plan d'action présenté. C'est également une instance de présentation, d'information et d'échange autour des nouveaux projets émergents et/ou des actualités de chacun permettant une étude collective des dossiers. Il se réunit autant que de besoin, au moins deux fois par an.

Il est composé par les représentants des partenaires départementaux, signataires du schéma : la Préfecture des Côtes d'Armor, l'académie de Rennes, la Direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité, le Conseil départemental, la Mutualité sociale agricole, la Caisse de retraite et de santé au travail, l'Association des maires de France, la caisse d'Allocations familiales, la Fédération des centres sociaux de Bretagne.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique du schéma est une instance opérationnelle qui réunit les services des partenaires départementaux et des représentants des centres sociaux et des EVS. Ces derniers étaient jusqu'à présent tous invités à cette instance. La proposition de désigner deux à trois représentants des centres sociaux et deux à trois représentants des EVS par année va être étudiée pour la suite des travaux du SDAVS dans un souci de facilitation des échanges. Ces représentants seraient garants du partage des informations à leurs pairs lors des réunions de réseau respectifs.

Cette instance a pour mission le suivi et l'évaluation du plan d'action. Elle peut être amenée à l'ajuster, le modifier et/ou le compléter selon les besoins, les résultats et les retours des groupes projets.

Elle est également chargée de préparer les points à l'ordre du jour du comité de pilotage.

Elle se réunit en moyenne 5 fois par an.

LES GROUPES PROJETS

Les groupes projets correspondent aux instances de travail mobilisées pour la déclinaison du plan d'action. Ils sont animés par les pilotes des actions et sont ouverts à tout partenaire intéressé et partie prenante de la thématique.

Le pilote de l'action a en charge l'évaluation et la définition des moyens, le calendrier et les indicateurs d'évaluation. Il rend compte des avancées de l'action au comité technique et en sollicite la validation.



MODALITÉS D'INTERVENTIONS des partenaires

Le nouveau schéma réunit neuf signataires. Chacun d'entre eux s'engage à mobiliser, dans la mesure du possible et dans son champ de compétences, ses périmètres et ses territoires d'intervention, les moyens humains, matériels et financier, pour la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale.

Ci-après, la présentation des missions principales des partenaires et de leurs places dans ce schéma.



” LA PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

La préfecture des Côtes d'Armor accompagne les structures et projets de développement social, prioritairement sur les Quartiers Politique de la Ville (QPV) en assurant une présence constante dans les quartiers par le ou la délégué(e) du préfet à la Politique de la Ville. Celui-ci ou celle-ci intervient sur l'ensemble des politiques publiques développées par l'État ou les partenaires, en facilitant les échanges, en soutenant les projets innovants et par la promotion des dispositifs spécifiques «Politique de la Ville».

Les centres sociaux présents au cœur des quartiers prioritaires sont les interlocuteurs privilégiés de le.la Délégué.e du préfet. En outre, l'articulation des financements contrat de ville et Caf sur des projets structurants pour les habitants de ces quartiers est à rechercher.

” LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

La DDETS met en œuvre les politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, aux fonctions sociales du logement et de l'hébergement, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, à l'intervention sociale, aux actions sociales et économiques de la politique de la ville, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances

Elle veut renforcer ses liens avec les centres sociaux autour de l'insertion professionnelle et du plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées.



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

Le SDJES est une composante de la direction académique, service compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. Il co-pilote le dispositif «Guid'asso» sur le département, intégré au SDAVS, Cf fiche action n°2.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR

Le Département dispose d'une compétence générale d'action sociale. Il met en oeuvre des politiques relatives à la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'insertion sociale des familles dans la perspective d'une approche de prévention.

Les animateurs de développement social des MDD - Maisons Du Département – jouent un rôle de veille et d'observation sociale sur les territoires. Ils accompagnent et orientent également les porteurs de projet de manière générale, au-delà de l'AVS.

Les MDD établissent également des partenariats avec les centres sociaux sur des actions d'insertion.

Les déclinaisons territoriales du SDAVS devront faire le lien avec les conférences sociales animées sur les territoires.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES CÔTES D'ARMOR

La Caf apporte des compétences en ingénierie sociale et engage des moyens financiers pour aider les structures dans leurs projets de développement de l'animation de la vie sociale. Elle apporte son expertise pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en oeuvre d'actions comme établir le diagnostic social, concevoir certains projets spécifiques ou bien faciliter les procédures de travail avec les partenaires. Dans le cadre de ses missions de soutien aux structures d'animation locale, la Caf veille à la qualité, l'utilité et la pertinence de leur projet d'intervention sociale. Elle délivre ainsi l'agrément «Espace de Vie Sociale» ou «Centre social» au regard de ce projet pour une durée de quatre années. Celui-ci ouvre droit aux financements de la Caf.

Les conseillers territoriaux de la Caf sont les interlocuteurs privilégiés des structures au niveau local.





LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE BRETAGNE (FCSB)

Acteur majeur du soutien à l'animation de la vie sociale sur le territoire, la FCSB anime le réseau des centres sociaux, forme les acteurs bénévoles et salariés, accompagne les structures via des interventions spécifiques (gestion, RH, compta, gouvernance), et représente les centres auprès des partenaires et institutions. Elle anime les chantiers régionaux suivants : «*Développement du pouvoir d'agir (DPA)*», «*accompagner les jeunes*», «*vieillir en citoyen*», «*réduire la fracture numérique*», «*les mobilités européennes*», «*transition écologique et citoyenneté*», «*centres en gestion collectivité locale*», «*co-éducation et accompagnement scolaire*».

La FCSB co-anime avec la Caf 22 les instances du SDAVS et la mise en œuvre des orientations schéma.



LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

Les professionnels de la CARSAT offrent un soutien méthodologique, une expertise et participent à des groupes de travail en lien avec les structures AVS. La CARSAT Bretagne soutient les structures AVS et les Centres Sociaux sur les territoires ruraux par le biais de différents appels à projets dont les appels à projets communs Conférence des Financeurs / Pour Bien Vieillir Bretagne (association inter-régimes réunissant la CARSAT, la MSA, la CNRACL et l'IRCANTEC).

La CARSAT a une réelle volonté de renforcer les liens avec les structures. Ces dernières représentent l'ancrage territorial qui permettrait de mieux cibler les bénéficiaires et positionner des ateliers là où il y en a besoin.

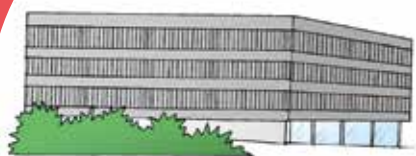




LA MUTUALITÉ SOCIALE D'ARMORIQUE (MSA)

L'action sociale de la MSA comporte un axe prioritaire relatif à la participation et l'amélioration du cadre de vie des populations de milieu rural. Elle participe au développement des services pour une meilleure articulation vie familiale et vie professionnelle.

La MSA soutient les structures AVS sur les territoires ruraux par le biais de différents appels à projets dont le dispositif «Pour Bien Vieillir Bretagne», -co-porté par la CARSAT ou bien le financement des projets touchant les jeunes de 0 à 25 ans par le biais du dispositif «Grandir en milieu rural».



L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE DES CÔTES D'ARMOR

L'AMF représente les élus locaux des communes et communautés de communes des Côtes d'Armor. C'est un interlocuteur privilégié qui diffuse et relaie les informations auprès des élus.

Elle souligne l'importance de tenir compte des spécificités des territoires et de travailler en cohérence avec les conférences sociales du Département et des Epci, ainsi que les conventions territoriales globales entre les collectivités et la Caf.

FICHES ACTIONS



FICHE ACTION N° 1

AXE : ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET PROJETS

➔ Être à l'écoute des initiatives locales



Éléments-clefs de diagnostic :

Méconnaissance du tissu associatif et des ressources locales (zone non couverte par une structure d'animation de la vie sociale) ; Manque de coordination et d'information entre les acteurs



Objectif :

Identifier des nouvelles dynamiques, projets éligibles à un agrément EVS ; Créer une synergie partenariale pour travailler un projet collectif avec les autres acteurs du territoire ; Recenser les potentiels accompagnateurs



Modalités de mise en œuvre :

Recueillir les données issues des chantiers en cours (Diagnostic AVS sur Loudéac, Actions CTG, conférences sociales...) ; Sensibiliser et associer les acteurs locaux au SDAVS ; Approfondir le travail partenarial entre les conseillers territoriaux de la Caf et les animateurs de développement social des MDD ; Démarche pro-active de la Caf et des partenaires sur les territoires prioritaires ; Veille sur les territoires non prioritaires avec information a minima au comité technique des projets repérés et de leurs avancées.



Moyens envisagés :

Travail partenarial entre conseillers Caf et agents MDD sur les territoires ; Création de groupes de travail sur les territoires prioritaires (acteurs pouvant différer selon les territoires) avec bilan semestriel de suivi ; Création d'un tableau de suivi par territoire ; Suivi départemental au comité technique



Pilote :

Caf



Partenaires :

Communes, conseil de développement, EPCI, Fédérations, associations locales, Conseil départemental



Territoire ciblé :

Départemental ; EPCI prioritaires = Loudéac, Leff, Lannion, Rostrenen ; Territoires prioritaires identifiés par un croisement entre les indicateurs du seuil de pauvreté, les zones blanches et les dynamiques politiques territoriales en lien



Calendrier :

2022-2025



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Développement des projets partagés avec le collectif ; Meilleure visibilité des projets locaux ; Restitution des travaux aux partenaires du schéma AVS



FICHE ACTION N° 2

AXE : ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET PROJETS

➔ Mise à disposition de ressources pour les porteurs de projet (Guid'asso)



Éléments-clefs de diagnostic :

Animation de la vie sociale peu ou pas représentée sur le territoire, manque de communication ; Pas de lieux identifiés permettant l'accès à l'information et à l'accompagnement sur cette thématique



Objectif :

Identifier les relais potentiels ; Mettre à disposition des outils d'informations ; Mettre en œuvre un accompagnement adapté



Modalités de mise en œuvre :

Coordination par la DDVA et un chargé de mission (recrutement en cours) ; Repérage des structures d'appuis à la vie associative et intégration au réseau par un agrément à l'une des 4 missions phares : orientation, information, accompagnement généraliste, accompagnement spécialiste ; Co-animation de ce réseau et suivi de son déroulement



Moyens envisagés :

Recrutement d'un chargé de mission « Guid'asso » (0,5 ETP) par la ligue de l'enseignement (financement Etat) ; Co-financement Caf (0,5 ETP) sur missions spécifiques à l'AVS ; A partir de 2023, soutien financier du conseil départemental sur ce 0,5 ETP



Pilote : SDJES



Partenaires :

Réseau MAIA, Maison des associations, Réseau AVS, Associations locales, Caf, MDD, élus locaux, Ligue de l'enseignement.



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

2022-2025



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Identification des correspondants locaux ; Réseau connu et reconnu



FICHE ACTION N° 3

AXE : RENFORCER LA PÉRENNITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES

➔ Temps fort : Forum de l'AVS



Eléments-clefs de diagnostic :

Secteur d'activité peu connu ; Evolution récente des structures AVS (renouvellement d'agrément) ; nouveaux acteurs ; besoin de communiquer autour des projets et de valoriser le travail effectué...



Objectif :

Promouvoir les actions des structures AVS ; Favoriser l'interconnaissance et la reconnaissance de ces structures ; Communiquer à une échelle élargie grâce à la presse ; Sensibiliser les élus locaux autour de l'intérêt de ces structures pour le territoire ; Monter en compétence des bénévoles et sentiment d'intégration à la «famille de l'AVS».

2022 : Adossé à la signature du SDAVS



Modalités de mise en œuvre :

Constitution d'un groupe de travail.

Pour 2022 :

Invités : partenaires institutionnelles et élus (EPCI et communes) ; Déroulement sur une demi-journée en 4 grandes étapes : accueil ; découverte (ateliers thématiques co-animé à minima par un centre social et un EVS) ; restitution ; signature officielle du SDAVS.

Deuxième temps de travail en décembre-janvier (comité technique extraordinaire) pour travailler sur la déclinaison territoriale du schéma et le «Comment on travaille ensemble ?»



Moyens envisagés :

Avance financière par une structure AVS et remboursement par la Caf ; Moyens humains : bénévoles et salariés des structures ; personnel Caf et FCSB



Pilote :

Caf / FCSB



Partenaires :

Centres sociaux / EVS



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

2022 : 19 ou 26 novembre

Environ une fois tous les deux ans : nécessite une préparation un an à l'avance



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Mobilisation des acteurs et fréquentation le jour de l'événement ; Retour des participants (questionnaire de satisfaction) ; volonté de renouvellement de l'expérience ; projets de déclinaison territoriale du schéma (travaux avec élus, mise en réseau des structures par territoires...)



FICHE ACTION N° 4

AXE : RENFORCER LA PÉRENNITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES

➔ Guide de l'AVS



Éléments-clefs de diagnostic :

Secteur d'activité peu connu du grand public ; Evolution récente des structures AVS (renouvellement d'agrément) ; nouveaux acteurs ; besoin de communiquer de manière claire et concise...



Objectif :

Faire un rappel de ce qu'est l'AVS en Côtes d'Armor, en présenter l'historique ; Présenter les structures AVS des Côtes d'Armor ; Présenter le SDAVS, la plus-value du réseau, proposer des outils «clés en main» (procédures d'agrément, fiche contact, cartographie)



Modalités de mise en œuvre :

Constitution d'un groupe de travail. Création d'un livret (format A4) contenant des fiches thématiques ; Réalisation d'une mini BD par un dessinateur servant de fil rouge entre les fiches et représentant différents personnages fréquentant une structure AVS



Moyens envisagés :

Avance financière par une structure AVS et remboursement par la Caf



Pilote :

Caf / FCSB



Partenaires :

Centres sociaux / EVS



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

Bon à tirer pour début juillet ; Document finalisé par le prestataire pour fin d'été ; Document remis aux élus et partenaires lors du temps fort de novembre



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre d'exemplaires remis ; Retours sur l'outil en termes d'utilité ; Accroissement de l'intérêt et de la connaissance des structures AVS



FICHE ACTION N° 5

AXE : RENFORCER LA PÉRENNITÉ DES STRUCTURES EXISTANTES

➔ **Modèle de convention unique multipartite pluriannuel**



Éléments-clefs de diagnostic :

Les engagements partenariaux ne sont pas formalisés ; Les structures AVS ne sont pas encore bien reconnues par les collectivités et autres partenaires ; Les financements annuels ne permettent pas une projection à plus long terme



Objectif :

Reconnaître collectivement l'intérêt de la structure et de la démarche portée par l'EVS ou le centre social ; Soutenir la structure sur la durée du projet social (4 ans) ; Être en appui de manière complémentaire à la structure AVS sur différents champs en fonction du domaine d'expertise de chaque partenaire ; Définir collectivement la zone de compétence de chacun ; Harmoniser les soutiens financiers, les démarches administratives et les modes de collaboration



Modalités de mise en œuvre :

Constitution d'un groupe de travail partenarial
Mise en commun des attentes de chacun sur cet outil ; Réalisation d'un document cadre, adaptable selon les structures AVS



Pilote :

Caf / structures / partenaires du schéma



Partenaires :

Collectivités



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

Mise en travaux du groupe pour fin 2022 – début 2023



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de signataires à l'échelle départementale ; Tenue des engagements ; Plus-value dans l'organisation des structures AVS ; Simplification administrative ; Partenariat renforcé ; Objectifs partagés



FICHE ACTION N° 6

AXE : ANIMER LES RÉSEAUX

➔ Animation du réseau départemental des centres sociaux



Éléments-clefs de diagnostic :

Besoin de formations, de partage et d'interconnaissance relevés dans le cadre du réseau des centres sociaux



Objectif :

Répondre aux besoins de formations ; Entretien du réseau, les rencontres ; Interroger et échanger sur les pratiques de chacun



Modalités de mise en œuvre :

Rencontre des directeurs et directrices de centres sociaux co-animés par la Caf et la FCSB ; Partage des informations Caf et fédérales ; Échanges d'informations ; Travail collectif selon les besoins et les sujets



Pilote : Caf / FCSB



Partenaires :

Centres sociaux



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

Réunion organisée les lundis matin environ une fois tous les deux mois



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Intérêt pour les centres sociaux ; Nombre de participants aux réunions



FICHE ACTION N° 7

AXE : ANIMER LES RÉSEAUX

➔ Animation du réseau départemental des EVS



Éléments-clefs de diagnostic :

Besoin de formations, de partage et d'interconnaissance relevés dans le cadre du réseau des EVS



Objectif :

Répondre aux besoins de formations ; Entretenir le réseau, les rencontres ; Interroger et échanger sur les pratiques de chacun



Modalités de mise en œuvre :

Les rencontres des bénévoles et professionnelles des EVS, animé jusqu'à présent par la Caf seront pris en charge par le chargé de mission «Guid'asso» au titre du co-financement Caf ; Echanges d'informations ; Travail collectif selon les besoins et les sujets



Pilote :

Caf / Ligue de l'enseignement



Partenaires :

EVS



Territoire ciblé :

Départemental



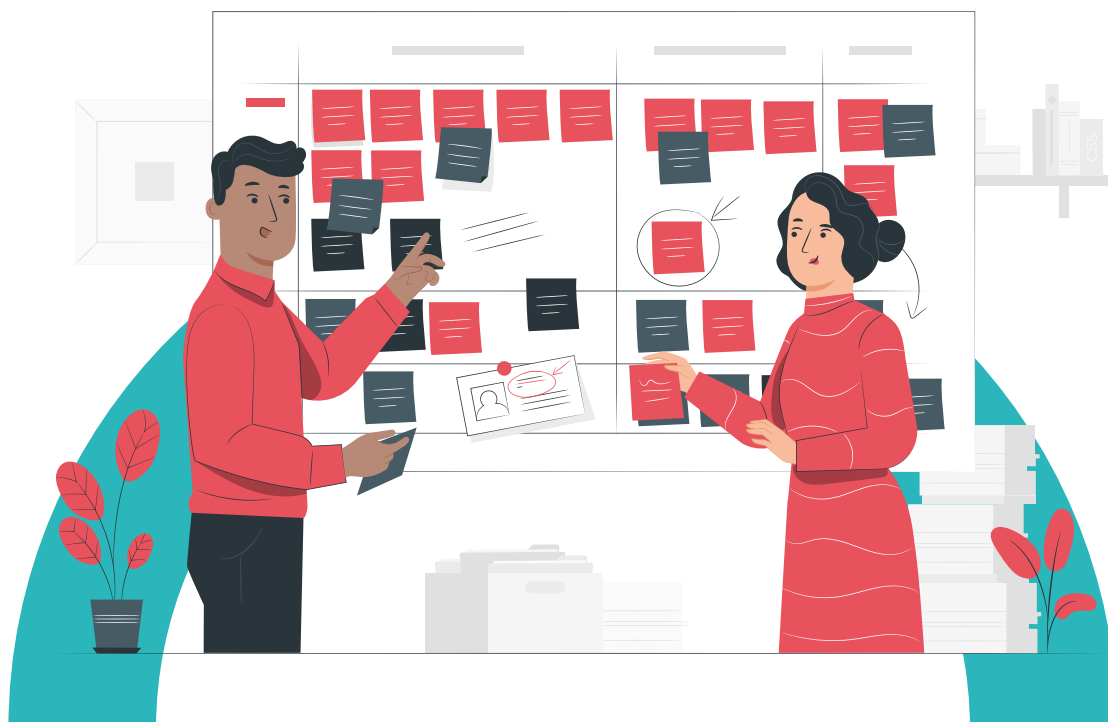
Calendrier :

Environ 4 à 5 rencontres par an



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Intérêt pour les EVS ; Nombre de participants aux réunions ; Pertinence des projets développés en réseau



FICHE ACTION N° 8

AXE : ANIMER LES RÉSEAUX

➔ Développement des réseaux AVS par territoires



Éléments-clefs de diagnostic :

Besoin de formations, de partage et d'interconnaissance relevés dans le cadre du réseau des EVS comme dans celui des centres sociaux



Objectif :

Répondre aux besoins de formations ; Entretenir le réseau, les rencontres à une échelle locale ; Interroger et échanger sur les pratiques de chacun ; Décliner le schéma à l'échelle locale



Modalités de mise en œuvre :

Se servir de la deuxième partie du temps fort en décembre janvier pour enclencher cette dynamique territoriale ; Réfléchir aux pistes de travail en commun sur les territoires ; Organiser une instance de suivi annuel par territoires afin de faire le bilan des actions, projets réalisés et des suites à donner



Pilote :

Centres sociaux / EVS / Caf



Partenaires :

Elus locaux / partenaires du schéma



Territoire ciblé :

Déclinaison par EPCI



Calendrier :

2022-2025



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Augmentation des travaux commun entre structures d'un même territoire ; Implication des élus et partenaires ; Fréquence des rencontres



FICHE ACTION N° 9

AXE : ANIMER LES RÉSEAUX

Formation des bénévoles



Éléments-clefs de diagnostic :

Besoin de formations, de partage et d'interconnaissance relevés dans le cadre du réseau des EVS comme dans celui des centres sociaux



Objectif :

Répondre aux besoins de formations ;
Montée en compétence des bénévoles et/ou professionnelles



Modalités de mise en œuvre :

Négociation pour une ouverture du catalogue de formation FCSB aux EVS ;
Recenser l'ensemble des offres de formation disponible (outil et démarche à imaginer collectivement) ; Être en veille sur les besoins de formation



Pilote :

Caf / FCSB



Partenaires :

Ensemble des partenaires proposant une offre de formation pour bénévoles et salariés



Territoire ciblé :

Départemental



Calendrier :

2022-2025



